

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES  
DU JEUDI 05 MARS 2009**

Sur convocation de Monsieur le Président de la République, Son Excellence Laurent GBAGBO, le Conseil des Ministres s'est tenu ce jeudi 05 mars 2009 au Palais de la Présidence de la République.

Il s'est agi pendant environ trois heures d'examiner pour l'essentiel une importante communication du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, relative à la conduite de l'action gouvernementale.

Mais avant et prenant la parole pour faire un tour d'horizon de l'actualité nationale et internationale, le Chef de l'Etat a fait un commentaire sur la situation politique en Guinée Bissau d'une part et sur la situation sociopolitique nationale d'autre part.

Relativement à la situation en Guinée Bissau, le Président de la République condamne avec force les évènements tragiques récents qui ont vu l'assassinat du Chef d'Etat-major des Armées et du Chef de l'Etat démocratiquement élu de ce pays, tous deux grands combattants pour l'émancipation du peuple de cette république sœur, membre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Notre pays, à la demande de certains Etats africains, a sans cesse apporté sa contribution à la recherche de paix définitive et de stabilité en Guinée Bissau, seul pays non francophone de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest, au sein de laquelle notre pays tient une place importante.

C'est pourquoi, tout en réaffirmant notre soutien et notre constante sollicitude à la Guinée Bissau, le Gouvernement réaffirme la nécessité du fonctionnement des Institutions de Guinée Bissau et appelle à la promotion et à l'exercice de la démocratie dans tous Etats de la sous-région.

S'agissant de la situation sociopolitique nationale, le Chef de l'Etat a fait quelques commentaires relatifs aux grèves des fonctionnaires et agents de l'Etat dans les secteurs de l'Education et de la Santé.

Il s'est prononcé, comme de coutume, sur le processus de sortie de crise.

Au sujet des grèves en cours tant au niveau de l'Education nationale et de la Santé publique, en attendant les conclusions des rencontres prochaines que le Premier Ministre aura avec les membres du Gouvernement dont les départements sont concernés par des arrêts de travail, le Président de la République rappelle à tous nos compatriotes que d'énormes efforts ont déjà été consentis par l'Etat pour satisfaire leurs revendications. Cependant, comme le Gouvernement l'a indiqué au dernier Conseil des Ministres, ces efforts ne devront pas constituer un frein à la mise en œuvre du programme économique.

Les négociations en cours et la bonne gouvernance n'autorisent pas à accroître indéfiniment le volume de la masse salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat. Les dérapages budgétaires devront cesser pour atteindre le point de décision de l'initiative PPTTE. Initiative qui nous permettra de disposer des ressources nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de nos concitoyens à la lutte contre la pauvreté grandissante dans notre pays.

En ce qui concerne le processus de sortie de crise en cours dans notre pays, le Président de la République se félicitant des avancées enregistrées depuis la signature de l'Accord Politique de Ouagadougou le 04 mars 2007, appellent les Ivoiriens et les amis de la Côte d'Ivoire à plus d'optimisme et les exhortent à apporter tout l'appui nécessaire aux structures en charge des opérations de sortie de crises afin notamment que l'identification et l'établissement de la liste électorale s'achèvent dans de bonnes conditions et que les Ivoiriens dans leur ensemble puissent disposer des documents administratifs.

Abordant son ordre du jour consacré essentiellement à l'évaluation de l'action gouvernementale depuis le 07 avril 2007, date de formation du Gouvernement issu de l'Accord Politique de Ouagadougou, le Conseil a entendu une importante communication du Premier Ministre.

Il convient d'indiquer que la mission première assignée à ce Gouvernement est la mise en œuvre de l'Accord de paix en vue d'un retour à la normalité institutionnelle et à la réconciliation nationale. A cela s'ajoute bien évidemment la conduite des affaires courantes.

Pour mener à bien cette mission, le Gouvernement a bâti sa stratégie d'action autour de 03 axes majeurs :

1. La mise en œuvre de l'accord de paix, en vue d'un retour à la normalité institutionnelle et à la réconciliation nationale ;

2. La conclusion d'un programme avec le Fonds Monétaire International (FMI), sur la base de l'initiative PPTTE, qui seule permettrait à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement conséquent de sa dette extérieure, particulièrement lourd, et qui pourrait obérer son développement futur ;
3. La conduite de la politique de la nation, aux fins de répondre diligemment aux aspirations des populations et de prendre en charge leurs besoins et préoccupations.

Nul n'ignore que l'objectif ultime de la mise en œuvre de l'APO, à travers ses différentes composantes, est d'organiser des élections ouvertes, démocratiques et transparentes. C'est pourquoi, la gestion du processus de sortie de crise a constitué, jusqu'à ce jour, la priorité absolue du Gouvernement. A cet effet, le Gouvernement a bâti sa stratégie d'action autour de 04 axes principaux :

- Premièrement, il s'agissait de mettre l'accent en particulier sur la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'Administration, sans lesquels rien de durable ne pouvait être mené avec succès, sur le terrain ;
- Le deuxième axe, à savoir l'identification générale de la population a été conçu autour de trois opérations essentielles : les audiences foraines, la reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits, l'identification et l'enrôlement de la population ;
- Le troisième axe se rapporte aux questions militaires, notamment le désarmement et la démobilisation des ex-combattants et le démantèlement des milices et autres groupes d'auto-défense ;
- Enfin, le quatrième axe – et non le moindre – est celui relatif au renforcement de la cohésion sociale, à la réconciliation nationale, à la prise en charge des victimes du conflit et des personnes déplacées, et à la reconstruction post-crise pour rebâtir le pays meurtri par plusieurs années de conflits.

Le Gouvernement s'est par conséquent doté d'une matrice d'actions assortie d'objectifs précis et d'instructions de pilotage pour mieux en apprécier les avancées.

La mise en œuvre de l'APO a ainsi permis de créer, un réel climat politique apaisé qui permet aux hommes politiques de sillonner l'ensemble du pays pour leurs activités.

L'image du pays s'est améliorée. Sa destination est à nouveau recherchée, ce qui a permis de recevoir des personnalités d'envergure internationale telles que le Secrétaire Général des Nations Unies, en avril 2008, des Chefs d'Etat et membres de Gouvernement amis, et des hommes d'affaires soucieux d'investir

et de s'établir en Côte d'Ivoire. Les relations économiques et financières avec la communauté financière internationale ont été rétablies avec, notamment, le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD).

C'est le lieu d'indiquer que, dans tout le processus qui a abouti à ces avancées, de même que dans la conduite de l'action gouvernementale au quotidien, c'est la méthode qui est apparue comme la mieux indiquée, dans un contexte de sortie de crise. Il faut également saluer la hauteur de vue et le sens de l'Etat dont le Président de la République et le Premier Ministre ont toujours eus, en dehors du cadre formel du Conseil des Ministres. Ce qui a permis de régler les questions d'importance et d'aplanir de nombreuses difficultés.

La conduite de la politique de la nation a été influencée par les contraintes imposées par les deux premiers axes majeurs, à savoir la sortie de crise et la conclusion d'un programme avec le FMI incluant le PPTTE. Cela a entraîné des problèmes de financement. La grande partie des charges liées notamment à la sortie de crise, a été supportée par la trésorerie publique, les contributions des bailleurs de fonds n'ayant pas suivi les annonces faites. Par ailleurs, les engagements pris dans le cadre de l'initiative PPTTE imposaient de faire face au paiement d'arriérés de montants assez élevés et supportés par la seule trésorerie publique. Ces contraintes financières ont réduit les marges de manœuvre du Gouvernement dans ses actions quotidiennes.

A cela vient s'ajouter le contexte international d'inflation liée à la flambée des prix des produits agricoles notamment le riz et de l'énergie, notamment le pétrole.

Face au malaise social créé par cette situation, l'Etat a dû prendre des mesures fiscales et de réajustement des prix qui ont entraîné de nouvelles charges budgétaires et des pertes de recette, non prévues initialement. Cela a permis de maintenir les prix à leur niveau initial et de contenir les revendications.

Pour la prise en charge de toutes ces questions, des comités interministériels ont été mis en place pour réfléchir et proposer des solutions idoines aux problèmes posés.

Toutefois, force est de reconnaître que malgré ces acquis, beaucoup reste à faire pour améliorer le travail gouvernemental pour rendre les conditions de vie des populations meilleures.

Aussi le Gouvernement entend-il accroître son action de façon plus visible et vigoureuse dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Les actions s'inspireront du Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP),

des engagements pris dans le cadre de l'initiative PPTTE à travers le programme conclu avec le FMI et qui doit aboutir à une réduction sensible de la dette ivoirienne et du cadrage budgétaire 2009.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au cours d'une conférence de presse prochaine, reviendra de façon plus ample sur les mesures prise pour poursuivre plus efficacement les efforts devant améliorer la vie quotidienne de nos compatriotes.

**Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme**, sur rapport du Garde des Sceaux, le Conseil des Ministres a donné son agrément pour la nomination de sept conseillers à la Cour Suprême.

Avant de lever la séance du Conseil, le Président de la République a d'une part saluer la bonne organisation du Championnat d'Afrique des Nations de Football et d'autre part a porté à la connaissance de la Nation, la tenue le 10 mars du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Entente.

**Amadou KONE**  
**Ministre de l'Intégration Africaine**  
**Porte -Parole du Gouvernement**